

Séance du 16 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize juin à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Présents : MM. Éric SCARLAKEN - François-Xavier LENOTTE - Jean-Pierre CHRZAN — Frédéric DESMEE — Olivier CANONNE - Vincent BUISSART – BRIDAULT Guy - Mmes Marie-Bernadette BUISSET LAVALARD – Marie-France BRUNEAU - Sophie CORREIA– Rosa MARTIN

Absents excusés :

Procuration :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur DESMEE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2021

Après lecture, le compte-rendu est adopté à la majorité (10 voix Pour, 1 abstention)

I – Adoption de décision budgétaire modificative

Délibération n° 0017_2020

Afin de régulariser une demande de restitution de trop perçu au titre de la Taxe d'Aménagement, émis envers le débiteur ERNERTRAG, d'un montant de 6 817.81 €,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **ADOPTE** à la majorité, la décision modificative n°1 au budget communal pour l'exercice 2021 telle que détaillée comme suit :

Section d'Investissement			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2151	Réseaux de voirie	- 2000.00 €	0.00 €
10226	Taxe d'aménagement	2 000.00 €	0.00 €

II – Rétrocession à la commune de parcelles sises rue d'Esnes à l'Euro symbolique

Madame le Maire informe que lors de la vente des parcelles ZH 44 et ZH 46 sises rue d'Esnes, il y a eu lieu de régulariser la vente à l'euro symbolique des 2 petites parcelles du dit trottoir à la commune. La commune règlera les frais d'acte notarié.

Adopté à l'unanimité.

III – Questions diverses

Justice de proximité

Madame le Maire informe qu'elle a reçu Mme FEROT, juriste, à sa demande, dans le cadre de la justice de proximité afin d'apporter une réponse pénale rapide aux infractions du quotidien.

Demande d'une résidente travaux trottoirs

Une résidente a demandé l'autorisation d'aménager le trottoir communal actuel, à ses frais, remplacer le schiste par de l'enrobé. Après renseignements, l'autorisation de la mairie suffit. Demande acceptée.

Travaux cimetièrre

La commande définitive va être passée pour commencer les travaux.

Choix du mur pour le cimetière : la version en mur lisse est retenue car il est prévu de faire retomber de la végétation (10 voix Pour). La version matricée est préférée par 1 membre du conseil sur 11.

Le portail est choisi de couleur gris anthracite, dans la continuité de la clôture.

Des cailloux (grès de pernes rouge et gris) seront ajoutés pour réagrémenter les chemins intérieurs.

Projet aménagement

Mme GUISET, architecte paysagiste, a été rencontrée à la demande de la CAC concernant les aménagements futurs autour du parc photovoltaïque et du golf.

Elle a rencontré tous les partenaires de la CAC : la LPO ainsi que les communes de Niergnies, de Crèvecœur et de Séravillers-Forenville pour connaître leurs souhaits et leurs besoins.

Concernant Séravillers-Forenville, demande-lui a été faite de finaliser la liaison pédestre et cycliste avec Niergnies, sous réserve de l'extension ou pas du golf, de penser également à un parcours pédagogique s'y attachant.

Suite à cette rencontre, le projet concernant l'aménagement autour du terrain de football et de la future liaison rue du Borniava/Grand' rue, lui a été évoqué. Une rencontre a eu lieu avec travail sur plan puis travail sur site (observation, prise de photos).

Mme GUISET a proposé une lettre de mission dont Mme BUISSET fait lecture. L'idée est de penser, avec l'aide d'un regard professionnel, un projet d'aménagement sur cette zone qui s'échelonne sur plusieurs années. L'envie est de valoriser un cadre de vie « loisirs et détente » intégré dans les choix d'orientation du PLU.

Les avis de chacun sont demandés. Le conseil se déclare très favorable à ce projet d'aménagement communal.

La Proposition de Mme GUISET, qui a évidemment un coût, passera en délibération au prochain conseil municipal.

Sophrologie AJR

La sophrologie va reprendre. Le lieu à définir selon le jour choisi (si mercredi à la salle polyvalente, si jeudi à la salle communale). Horaire de 17h/18h30.

Fête des retrouvailles

La commission enseignements, sports, vie associative et intergénérationnelle s'est réunie dernièrement.

La journée du 3 juillet est retenue.

- Matin : marche
- Midi : collation offerte par la municipalité
- Après-midi : activités pour enfants et famille
- Soirée : repas style « Fêtes de Voisins » en respectant les recommandations sanitaires du moment.

L'occasion de présenter le LABEL « Terre de jeux 2024 » aux habitants de la commune.

Un coupon réponse sera demandé.

Ecole

Baptême de l'air le mercredi 23 juin à 18 h pour les CM2 quittant le RPI.

Les RPIADES (Olympiades du RPI) le mardi 29 juin sur le stade municipal.

La demande de subvention « Socle Numérique » a abouti. Les écoles du RPI vont être dotées de nouveaux matériels qui sont encore à définir.

Divers

- Le non-respect d'un chemin d'AFIR a été débattu et sera évoqué en réunion d'AFIR.
- Quant au regretté et désormais inexistant, en partie, chemin faisant la liaison entre le chemin d'Esnes et le chemin de Lesdain, il est rappelé qu'il était situé sur des parcelles agricoles privées qui sont à ce jour cultivées.
- Nonobstant, il existe de nombreux autres chemins autour de Séranvillers-Foreville dont certains sont téléchargeables sur la page « Terre de Jeux 2024 » du site internet.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme Le Maire déclare la session close.
La séance est levée à 22H00